

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

**ARRETE**

**Article premier** : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 65MCF0465 (4396) – profil : Bio-informatique, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

**Stéphane LE CROM, Professeur des universités (Président)**

Lucie BITTNER, Maître de conférences

Mathilde CARPENTIER, Maître de conférences

Pascal FREY, Professeur des universités

Stéphanie GRAF-DUBOIS, Maître de conférences

Philippe LOPEZ, Professeur des universités

Membres externes

Camille BERTHELOT, Chargée de recherche

Valentina BOEVA, Chargée de recherche

Céline BROCHIER-ARMANET,  
Professeur des universités

Daniel GAUTHERET, Professeur des universités

Olivier KIRSH, Maître de conférences

Hadi QUESNEVILLE, Directeur de recherche

**Article 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie  
En déléguation  
Le Vice-Président Parcours professionnels  
et carrières

Jean CHAMBAZ

Jacques MALENFANT